

COMMUNE DE LAVAUT-STE-ANNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2010

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 13

Date de la convocation : 22 octobre 2010

L'an deux mil DIX,

Et le vingt neuf octobre A dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire

PRESENTS : Samir TRIKI – Maire - - Jean-François SAUVESTRE Adjoint - Laurent CHRIST – Christine CHABOT - Philippe MARTINET Conseillers municipaux délégués - Sébastien LEPILLER – Joëlle ANTUNES – Laurent BIERJON - Benoît REDUREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir : – Raynald BONAVENTURE - Michelle LAFOND
Christine ROY - Alain DENIS -

Absents: Bruno MANGEMATIN - Nathalie BODEAU -

Monsieur Laurent CHRIST a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance non remis à ce jour, sera commenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal

1 – LEGS PAILLHOU – Décision modificative de crédit

Le conseil municipal, considérant le budget primitif 2010 approuvé à l'unanimité la modification ci-après :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.,) - Opération	Montant	Article (Chap.,) - Opération	Montant
023 virement à la section investissement	- 1.00	021 virement section fonctionnement	- 1.00
6811 – dotation aux amortissements	+ 1.00	28132 immeuble de rapport	+ 1.00
	+		
63512 – taxes foncières	612.00	758 – produits divers	+612.00
TOTAL	+ 612.00		+612.00

2 – LEGS PAILLOU – Décision modificative de crédit

Le conseil municipal, considérant le budget primitif 2010 approuvé à l'unanimité la modification ci-après :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.,) - Opération	Montant	Article (Chap.,) - Opération	Montant
274 - prêts	200 001.00	021 virement de la section fonctionnement	200 001.00
023 virement à la section investissemen	200 001.00	775 produits des cessions d'immobilisation	200 001.00
TOTAL	400 002.00		400 002.00

3 - LEGS PAILLOU – BOIS DE LANGUISTRE – Coupe de Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors des précédentes ventes dirigées sous l'égide de l'ONF, les parcelles 15, 16 et 19 situées dans le Bois de Languistre, n'ont pas trouvé acquéreur. Il convient donc de se donner la possibilité de changer la destination des produits, vente ou affouage, afin de respecter le calendrier du programme d'aménagement en vue de l'amélioration et de la régénération.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⇒ Se donne la possibilité de changer la destination des produits - en vente ou affouage - des coupes de ces parcelles du Bois de Languistre – soit les numéros 15, 16 et 19
- ⇒ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

4 - PRIME DE FIN D'ANNEE 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Bureau Municipal tendant à allouer aux contractuels effectuant des remplacements réguliers, aux agents occupant des postes en contrat d'avenir – et contrat d'accompagnement à l'emploi. une prime exceptionnelle pour l'année 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition formulée par le Bureau Municipal
- Fixe le montant annuel de la prime pour l'année 2010 à 644 €.
- Dit que cette prime versée en novembre aux agents en poste sera proportionnelle au temps de travail effectué
- Autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible de renouveler le contrat CAE de Mikael BIRLOUET suite à décision de Monsieur le Préfet de Région qui n'accorde plus de nouveaux contrats CAE ni de renouvellement

Le Pôle emploi a orienté la collectivité vers le Centre de Gestion, qui suite à une convention, bénéficie encore de quelques contrats aidés mais aux conditions peu satisfaisantes pour la collectivité, mais aussi et surtout pour l'agent – l'aide de l'état dans la prise en charge de ces contrats est sur la base de 20 heures hebdomadaires et non plus 35 heures.

Le renouvellement se fera donc sur cette base et c'est vraiment dommage pour l'agent qui était un bon élément de l'équipe.

Monsieur le Maire va prendre contact avec l'Association des Maires pour interpeller sur cette situation.

5 - RAPPORT D'ACTIVITES 2009 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTLUCONNAISE – SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte de ce rapport relatif à l'année 2009

Monsieur Sauvestre commente le présent rapport en précisant qu'une visite technique a été effectuée sur tous les réseaux - qu'il y a actuellement 343 abonnés et que 561 abonnés sont raccordables ce qui porterait le taux de déserte à 61.14 %

Sur la commune 4.6% du réseau soit 500 ml est en réseau unitaire – 87.2 % soit 9 500 ml est en réseau séparatif et 8.2 % soit 900 ml en refoulement

Le prix au mètre cube d'eau consommé était pour 2009 de 1.0878 € et l'abonnement d'un montant de 5.95 €

En 2009, les travaux d'assainissement sur Marlinat Gironne, pris en charge par la Communauté d'agglomération montluçonnaise ont représenté une somme total H.T DE 388 714 €

En 2010, les travaux programmés sur Gironne et Beau-Rivage représentent une somme de 348 000 € H.T

6 - TAXE D'HABITATION – Suppression de l'abattement Général à la Base antérieurement institué

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 2. Du code général des Impôts permettant d'instituer un abattement général à la base de 5% - 10 % - ou 15 % de - la valeur locative moyenne des logements de la commune.

Par délibération du 13 juin 1983, un abattement général à la base de 15 % avait été institué.

Considérant les impératifs budgétaires – baisse des recettes et augmentation des dépenses courantes

Considérant l'absence d'abattement général à la base dans les communes voisines et le souhait d'harmonisation de la fiscalité des communes de l'agglomération montluçonnaise

Considérant la volonté du Conseil Municipal à ne pas augmenter le taux des différentes taxes : Taxe d'Habitation – Taxe Foncier Bâti et Taxe Foncier Non Bâti, il est proposé de revenir sur l'abattement général à la base appliqué à la Taxe d'Habitation – seul point fiscal qui peut être touché

Considérant la situation à ce jour et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention

⇒ Décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué

⇒ Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et l'autorise à signer tous documents afférents à cette situation.

7 - CONVENTION de Service pour la fourniture de repas avec la Société STB

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour la fourniture de repas au restaurant scolaire et au CLSH proposé par la Société STB – SAVEURS ET TRADITIONS DU BOCAGE

Après avoir pris connaissance des engagements de chacun et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la proposition de convention présentée par STB fixant
 - les obligations de chacun dans cette prestation de fournitures de repas pour le restaurant scolaire et le CLSH
 - entre autres le prix du repas pour cette année à 3.317 H.T SOIT 3.50 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de cette décision
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à cette décision

7 – Questions diverses

Monsieur Laurent Christ porte à la connaissance du Conseil Municipal que certaines prescriptions de l'arrêté prescrivant un périmètre de protection des captages autour de l'usine du Gour du Puy seront intégrées au règlement de l'affouage.

Monsieur BIERJON présente un nouveau devis pour les travaux de busage de fossés à Gironne prenant en considération que la fourniture des matériaux et serait de l'ordre de 1 000 € H.T – Après discussion, il est décidé de faire réaliser ces travaux en interne par les services techniques.

Monsieur TRIKI confirme que le dernier terrain du lotissement est vendu – un compromis vient d'être signé.

Monsieur CHRIST informe le conseil municipal que le Petit Lavaultin, est tiré et prêt à distribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.